

## PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ ATTENTAT – INTRUSION

### SOMMAIRE

I.	Introduction .....	2
II.	Description de l'établissement.....	3
III.	Les liens avec l'extérieur .....	3
A.	Radios .....	3
B.	Numéros de téléphone.....	4
C.	Autres coordonnées .....	4
IV.	Déclencher l'alarme .....	4
V.	Alerter.....	4
A.	Quel numéro appeler ?.....	4
B.	Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ? .....	5
VI.	Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'établissement, alerte Type I .....	5
A.	Si on est certain de la localisation exacte du danger ET si on est certain de pouvoir s'échapper sans risque avec les élèves .....	5
B.	Si la double condition précédente n'est pas vérifiée, alors s'enfermer .....	6
C.	Faire un état de la situation .....	6
VII.	Attaque à l'extérieur et à proximité du lycée, alerte type II.....	6
VIII.	Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect.....	6
IX.	Lever l'alerte.....	7
X.	PLANS DU LYCÉE .....	8

DE

## **I. Introduction**

Le PPMS attentat-intrusion est un plan . Il est destiné à l'établissement scolaire et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site.

- Pour l'établissement, le PPMS a permis d'avoir réfléchi aux réactions à avoir dans ces situations de crise, en fonction des particularités de l'établissement d'enseignement. Cette réflexion et les tests que constituent les exercices aident à acquérir progressivement des réflexes permettant de réagir de façon immédiate en mettant en œuvre des comportements qui auront été prédéfinis.

Il s'agit d'anticiper pour disposer, en temps voulu, des modes opératoires et des réflexes permettant de pallier l'effet de sidération.

Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective, menée dans la phase de son élaboration et lors des exercices qui permettent d'en valider la pertinence, et un recueil de règles à observer en situation de crise.

- Pour les forces de l'ordre qui ont ce PPMS à leur disposition, le document permet d'appréhender les caractéristiques de l'établissement (personnes présentes sur le site et infrastructures) et la procédure mise en œuvre en situation de crise. Le PPMS doit être accompagné des plans ou de l'établissement. En effet, connaître ces données et disposer des plans facilite l'intervention des forces de sécurité.

Il est un mode d'emploi aussi simple que possible, connu et maîtrisé par tous. Chaque membre de la communauté éducative sait précisément ce qu'il doit faire en situation de crise. Il est présenté au conseil d'administration.

Le chef d'établissement transmet le PPMS attentat-intrusion à l'IA-DASEN de son département accompagné, dans la mesure du possible, des plans de l'établissement. L'IA-DASEN se charge de les adresser à la préfecture ou aux forces de l'ordre. Lorsque les plans sont mis à jour, le chef d'établissement les transmet à l'IA-DASEN.

## II. Description de l'établissement

### Localisation de l'école ou de l'établissement

Adresse principale	10 rue du Parvis 64230 LESCAR
Adresse des autres accès donnant sur la voie publique	Allée des Prés, LESCAR Chemin de Beneharnum, LESCAR
Nom du responsable de l'établissement	ERIC ROTTIER
numéros de téléphone permettant aux services académiques et aux services de sécurité de joindre l'établissement	05 59 77 92 00 (standard) 0686445002 / 0559779201 (Proviseur) 0610145692 / 0559779202 (Proviseur Adjoint) 067991282826 / 0559779203 (Intendant)

Nombre de bâtiments : 2

#### \*Bâtiment neuf :

- Nouveau bâtiment: CDI, salle TPE, Me scolaire, foyer, salle poly, restauration nombre d'étages : 2

#### \*Bâtiment ancien :

Partie centrale:	Administrations, dortoir 2, logements	nombre d'étages : 4
Aile Ouest :	Gymnase, salles de cours, dortoir 2	nombre d'étages : 2
Aile Est :	Salles de cours, 'estiaires personnels, dortoir 3	nombre d'étages : 2
Aile Nord (aile A, B, C)...	Salle des profs, salle media langues, dortoir 4, laboratoires	nombre d'étages : 3

Effectifs des élèves :

Effectif global: 916

Élèves en situation de handicap : 4

Effectifs des personnels :

Effectif global: 122

Personnels de direction 3

Personnels enseignants, vie scolaire 94

Personnels administratifs et techniques 24

Personnels de santé 1

## III. Les liens avec l'extérieur

### A. Radios

FRÉQUENCE France Bleu : 102.5 Mhz

FRÉQUENCE France Info : 105.5 M hz

FRÉQUENCE France Inter : 87.9 Mhz

FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :France Bleu Béarn 102.5 Mhz

## B. Numéros de téléphone

Numéro d'appel d'urgence académique	05.57.57.38.09
Rectorat: M HIVERT Francis	05 57 57 38 71
	06 72 01 17 34
Numéro d'appel d'urgence départementale :	05 59 82 22 01
M BARRIERE Pierre IA-DASEN :	06 08 50 64 43
M GRATIANETTE Dominique SG DSDEN	06 08 58 84 45
M ANNETTE Christelle : cabinet DSDEN	06 26 62 13 84
Numéro d'appel de la préfecture	05.59.98.25.25
Numéro d'appel du commissariat	17
Numéro d'appel de la mairie	05 59 81 57 00
Pompiers :	18
SAMU :	15

## C. Autres coordonnées

Adresse Twitter de l'académie : [@acbordeaux](https://twitter.com/acbordeaux)

Site de l'académie de bordeaux : <http://www.ac-bordeaux.fr/>

Site de la dsden 64 : <http://www2.ac-bordeaux.fr/dsden64/pid32555/accueil.html>

## IV. Déclencher l'alarme

Situation de l'alerte	Alarme déclenchée	Personnes responsables du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement <b>(type I)</b>	Diffusion du message : " <b>l'élève Victor Hugo est demandé en vie scolaire</b> "	Proviseurs, Proviseurs adjoints, Intendant, Agents de prévention
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement <b>(type II)</b>	Diffusion du message : " <b>Mise à l'abri en salle</b> "	Proviseurs, Proviseurs adjoints, Intendant, Agents de prévention

## V. Alerter

### A. Quel numéro appeler ?

D'abord :

**17 ou 112**

Ensuite, n° d'urgence du rectorat : **05.57.57.38.09**



## B. Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte
En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'établissement	Proviseurs, Proviseurs adjoints, Intendant, Agents de prévention
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	Proviseurs, Proviseurs adjoints, Intendant, Agents de prévention
En cas de comportement suspect	Proviseurs, Proviseurs adjoints, Intendant, Agents de prévention

Le PPMS attentat-intrusion répertorie ici la ou les personnes désignées, en principe, pour appeler les forces de l'ordre sachant :

- que la personne normalement désignée peut être dans l'incapacité de donner l'alerte
- que l'alerte est donnée par celui qui est en mesure de le faire
- qu'il ne faut pas imaginer que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte.

**NB:** Informations à donner lors d'un appel au 17 ou au 112

Toute personne qui appelle les forces de l'ordre doit essayer de donner les informations essentielles répondant à trois questions :

- **Où a lieu l'attaque ?**

Localiser l'attaque → identification de l'établissement et adresse exacte + si possible, emplacement des assaillants sur le site.

- **Qu'est-ce qui se passe ?** Décrire l'attaque, mode opératoire, nombre d'assaillants, victimes.
- **Quelle a été la réaction ?** Donner le positionnement des élèves et des personnels.

## VI. Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'établissement, alerte Type I

Lorsque l'événement se déroule dans l'enceinte de l'établissement, il faut :

D'abord mettre en sécurité les personnes présentes sur le site et déclencher l'alarme pour alerter en interne, ensuite alerter les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112.

Le PPMS attentat-intrusion propose deux attitudes à adopter auxquels les exercices permettent de se familiariser :

### A. Si on est certain de la localisation exacte du danger ET si on est certain de pouvoir s'échapper sans risque avec les élèves

○ Alors s'échapper :

- Dans le calme
- Sortir de l'établissement par la sortie PMR du R+2 et se diriger vers la cathédrale **si les circonstances le permettent**
- Demander le silence absolu

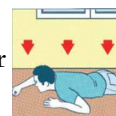


## B. Si la double condition précédente n'est pas vérifiée, alors s'enfermer

- **Trois hypothèses doivent alors être envisagées :**
  - S'il est possible de s'enfermer **cas n°1**
  - S'il est dangereux de s'enfermer (exemple, rez-de-chaussée avec baies, absence de portes, etc.) **cas n°2**
  - Si les élèves sont l'extérieur : récréation, cantine, mais aussi intercourts **cas n°3**
- **1er cas :**
  - Rester dans la classe.
  - Verrouiller la porte.
- **Cas n°2 et cas n°3 :** s'enfermer dans le local le plus proche et offrant la meilleure protection (absence de baies vitrées, porte fermant à clé etc.)
- **Dans tous les cas :**



- Se barricader au moyen du mobilier disponible.
- Éteindre les lumières.
- S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides (tables retournées par exemple).
- Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.



## C. Faire un état de la situation

Les personnels en charge des élèves sont chargés d'effectuer un appel à l'aide des cahiers présents dans les salles de cours.

## VII. Attaque à l'extérieur et à proximité du lycée, alerte type II

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut à priori isoler l'établissement de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

- -de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur ; de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement) ;
- de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture ; dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

## VIII. Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect

- Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.
- Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect
- Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter
- Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

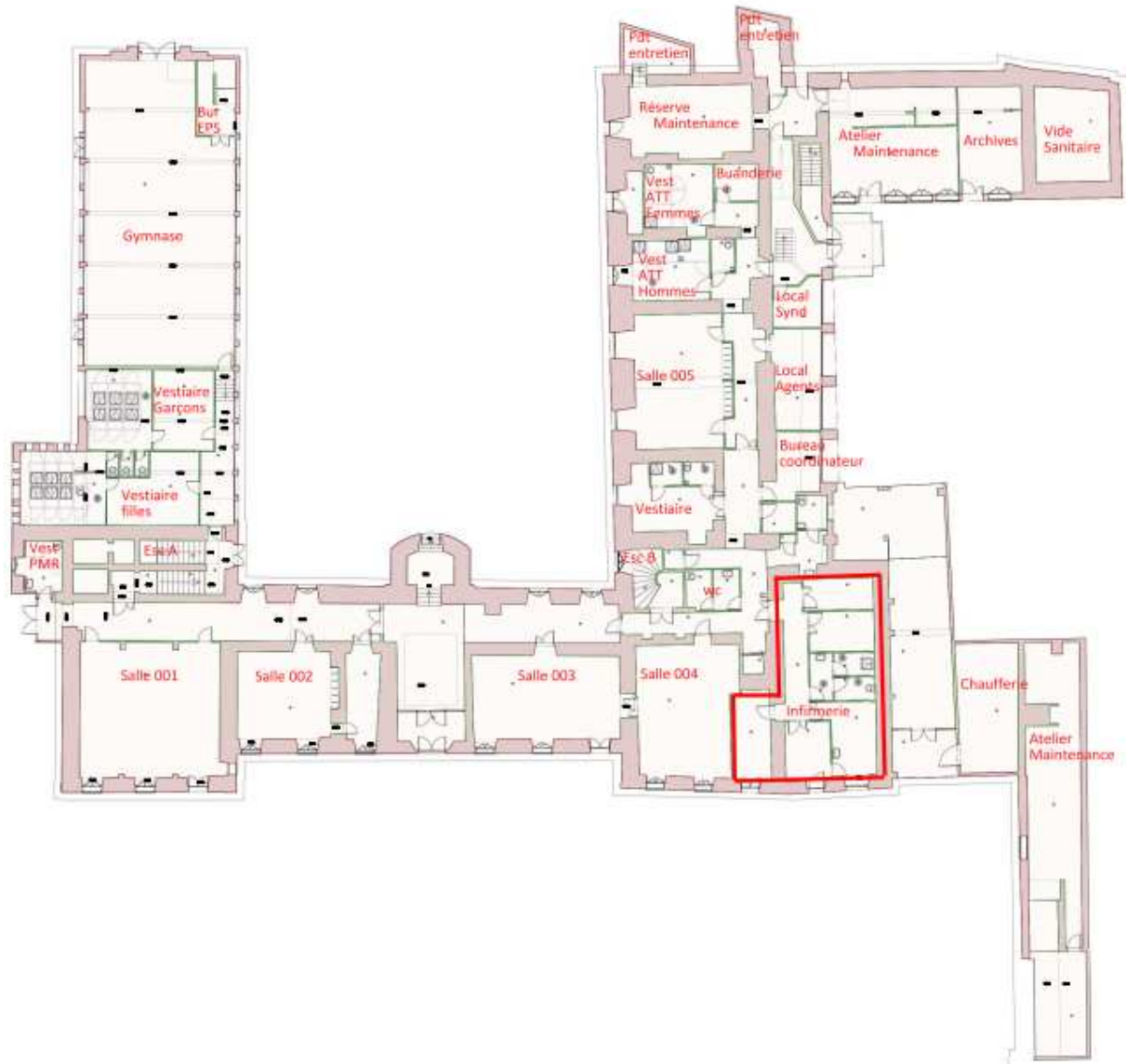
- **Qui décide d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement ?**  
Provisseurs, Provisseurs adjoints, Intendant, Agents de prévention
- **Qui prévient les forces de l'ordre ?**  
Provisseurs, Provisseurs adjoints, Intendant, Agents de prévention
- **Qui établit le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité ?**  
Provisseurs, Provisseurs adjoints, Intendant, Agents de prévention

## **IX. Lever l'alerte**

Le Provisseur, Les Provisseurs adjoints, l'Intendant, les Agents de prévention sont seuls habilités à lever l'alerte.

## X. PLANS DU LYCÉE

### LYCÉE JACQUES MONOD BATIMENT ANCIEN RDC



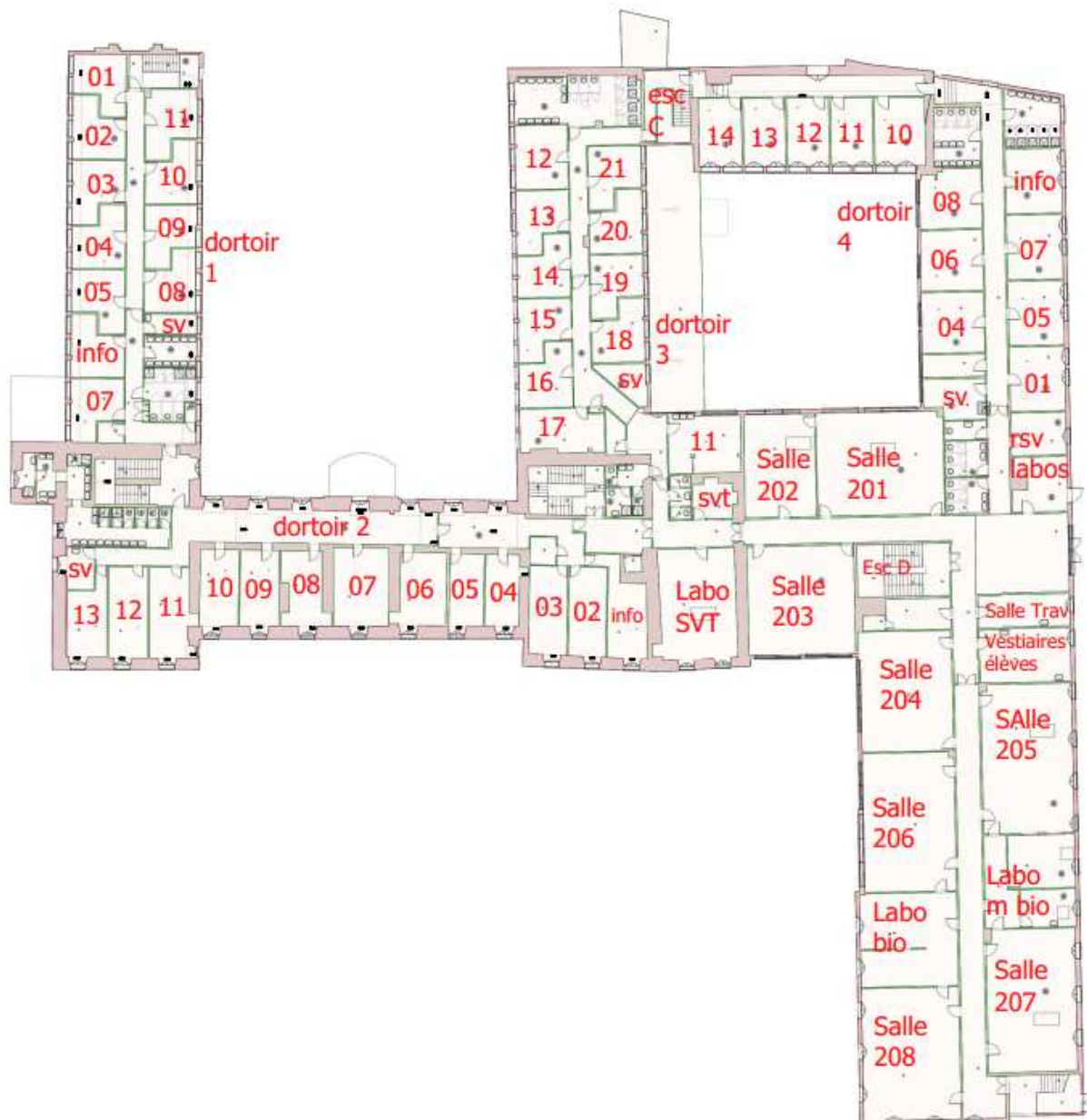


## LYCÉE JACQUES MONOD BATIMENT ANCIEN ETG1



# LYCÉE JACQUES MONOD BATIMENT ANCIEN

## ETG2





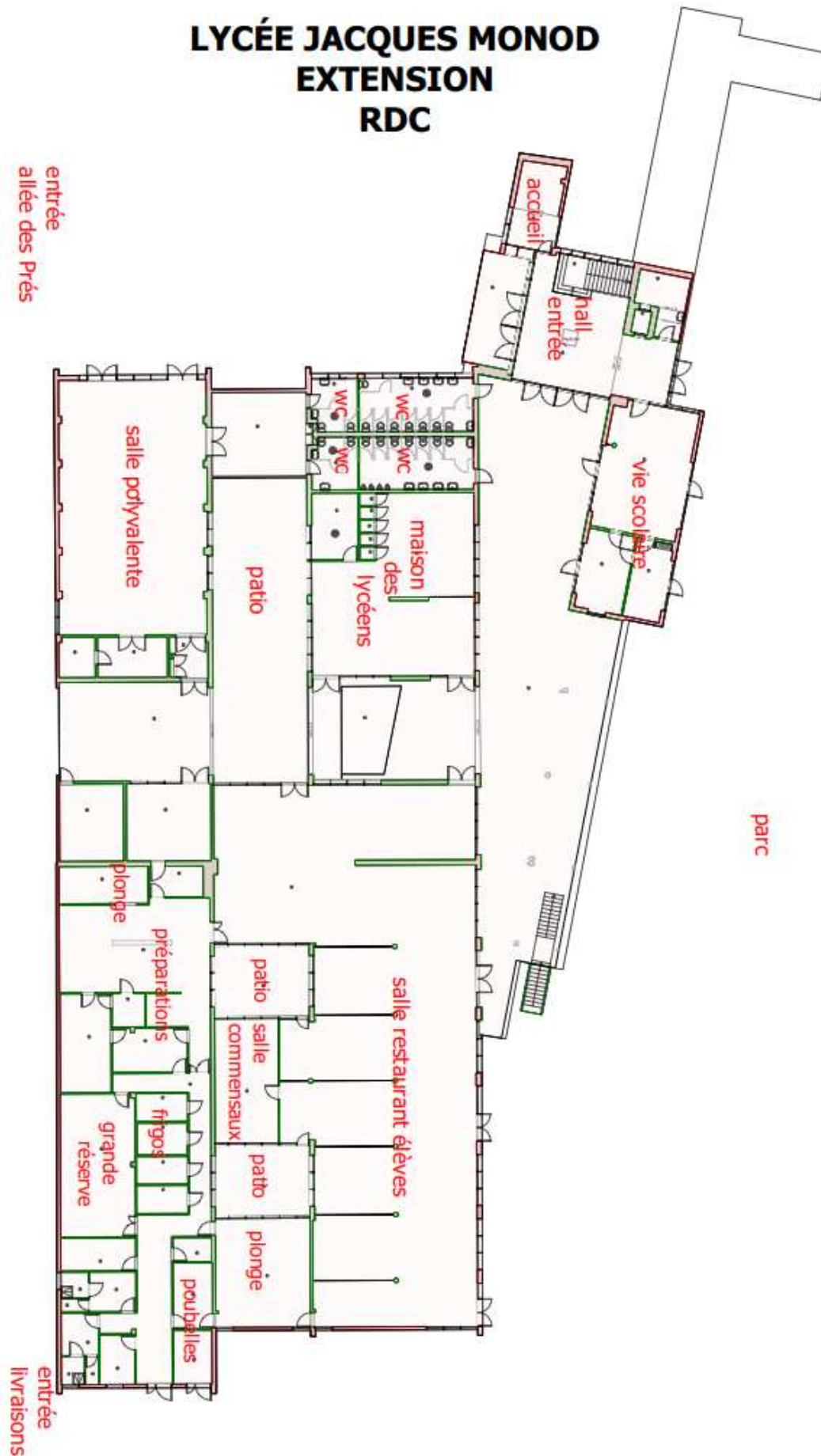
## LYCÉE JACQUES MONOD BATIMENT ANCIEN ÉTAGE 3



## LYCÉE JACQUES MONOD BATIMENT ANCIEN ÉTAGE 4







# LYCÉE JACQUES MONOD EXTENSION ETAGE 1

